

## Stages d'habilitation de correcteurs-examineurs

### programmés en 2019 au Canada

Etat au 9 septembre 2019



Gestion centrale  
CANADA

Les informations contenues dans ce tableau sont données sous réserves de possibles modifications, d'après les informations fournies par les centres d'examen DELF-DALF du Canada. Dans tous les cas, il convient de vérifier les détails pratiques avec les organisateurs (conditions et modalités d'inscription pour les personnels extérieurs, public visé, dates, horaires, pré-requis, programme et contenus, etc.)

L'admission de personnels qui ne sont pas directement employés par les structures organisatrices se fait sur une base volontaire et coopérative, dans un souci de mise en commun des ressources et des moyens à l'échelle du Canada. Les organisateurs décident de répondre positivement ou négativement aux demandes de participation aux formations qu'ils organisent en fonction de leurs propres contraintes, et fixent eux-mêmes les conditions.

**Renseignements et inscriptions auprès des responsables de centres dont les coordonnées se trouvent à la page suivante :** <https://delf-dalf.ambafrance-ca.org/fr/centres-dexamen> ENGLISH <https://delf-dalf.ambafrance-ca.org/examination-centres>

| Dates 2019                  | Province | Organisateur | Lieu de la formation | Nom du/des formateurs             | Niveaux | Remarques                     |
|-----------------------------|----------|--------------|----------------------|-----------------------------------|---------|-------------------------------|
| 19, 20, 23 et 24 septembre  | Ontario  |              | Whitby               | Sarah Mitchell                    | A1 – B2 | Première habilitation         |
| 24 – 25 septembre           | Ontario  |              | Ottawa               | Antonia Cetin et Katherine Stauch | A1 – B2 | Renouvellement avec formation |
| 1 <sup>er</sup> – 2 octobre | Ontario  |              | Ottawa               | Antonia Cetin et Katherine Stauch | A1 – B2 | Renouvellement avec formation |

|  |         |  |            |                                   |         |                               |
|--|---------|--|------------|-----------------------------------|---------|-------------------------------|
| 8 – 9 octobre                              | Ontario |  | Ottawa     | Antonia Cetin et Katherine Stauch | A1 – B2 | Renouvellement avec formation |
| 8 – 17 octobre                             | Ontario |  | Kemptville | Lyne Gratton et Sharon O’Brien    | A1 – B2 | Première habilitation         |
| 15 – 16 octobre                            | Ontario |  | Ottawa     | Antonia Cetin et Katherine Stauch | A1 – B2 | Renouvellement avec formation |
| 17 octobre                                 | Alberta |  | Edmonton   | Stephanie Jackson-Basuyaux        | A1 – B2 | Renouvellement sans formation |
| 22 et 29 octobre                           | Ontario |  | Kemptville | Lyne Gratton et Sharon O’Brien    | A1 – B2 | Renouvellement avec formation |
| 16 -17 décembre 2019 et 16-17 janvier 2020 | Alberta |  | High River | Lesley Doell                      | A1 – B2 | Première habilitation         |

Une session d'habilitation de FORMATEURS a été organisée du 3 au 6 juillet 2018, à Toronto.

**Les sessions d'habilitation de formateurs sont destinées en priorité aux premières habilitations, pour les examinateurs-correcteurs qui répondent aux trois conditions suivantes:**

- **Etre rattaché(e) à un centre d’examen DELF-DALF ;**
- **Etre en possession d’une habilitation d’examinateur-correcteur DELF-DALF valable au moment de la formation ;**
- **Avoir assuré plusieurs passations ou corrections d’épreuves DELF-DALF en tant qu’examinateur-correcteur dans l’année précédant la formation de formateur**

Par ailleurs, le CIEP offre des sessions d'habilitation de formateurs à l'occasion de l'Université BELC des métiers du français dans le monde, deux fois par an, en février et en juillet :

<http://www.ciep.fr/belc>

Renouvellement de l'habilitation de formateurs de CORRECTEURS-EXAMINATEURS :

Le renouvellement de l'habilitation de formateur se fait avant que l'habilitation n'arrive à échéance. Ce renouvellement se fait par un test à distance, pour les formateurs qui remplissent à la date de leur inscription à ce test les conditions suivantes :

- Etre rattaché à un centre d'examen DELF-DALF ;
- Avoir animé au moins une formation d'examineurs-correcteurs durant les trois dernières années ;
- Avoir participé à au moins une session annuelle en tant qu'examineur-correcteur

Renseignements et inscriptions auprès de [cecile.heijnen@diplomatie.gouv.fr](mailto:cecile.heijnen@diplomatie.gouv.fr)